

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 10 (1922)
Heft: 3

Artikel: Un Fegely Hollandais en visite à Fribourg [suite et fin]
Autor: Vries, Herman de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817426>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN FEGELY HOLLANDAIS EN VISITE A FRIBOURG

par HERMAN DE VRIES

(Suite et fin)

Les environs de Fribourg sont fort montagneux, entre autres arbres on y voit des bois entiers de noyers, dont le fruit est fort bon, mais comme l'abondance en est si grande, on les presse et l'on en fait de l'huile, dont les gens se servent ici comme ailleurs de l'huile des olives, mais pourtant elle n'est pas à beaucoup près si bonne. Le goût en est un peu âpre.

On m'a dit que les chevaux de ce canton sont fort estimés et qu'on en débite même beaucoup dans des païs étrangers.

Les quartiers de Gruyères sont renommés à cause de leurs grands fromages, on en trouve qui pèsent plus de 150 livres. Ils durent longtemps. On débite sur ce sujet qu'il arrive qu'un même fromage sert encore aux nöpces d'un fils, qui a déjà servi à celles du père. Pour en faire un de ce volume on a besoin du lait de tout un voisinage.

Beaucoup de gentilhommes vivent ici à la campagne, où ils ont leurs biens et leurs maisons. Ils y font fort peu de dépenses, quoiqu'ils fassent assez bonne chère, mais, comme j'ai déjà remarqué, les vivres y sont fort bon marché.

Quant à Messieurs les Fribourgeois je les ai trouvé extrêmement obligeans, civils et gracieux ; je puis dire même qu'on m'y a comblé d'honnêtetés tant par une réception extraordinaire de la part de la ville, que par des bons accueils particuliers. La régence avoit la bonté de

me faire complimenter par deux conseillers du sénat et le griffier qui porta la parole ; je les reçus hors de la porte du logement. Etant passé dans la grande salle, nous restâmes debout pendant que ledit griffier fit la harangue en allemand et qui dura plus d'un grand quart d'heure. J'y répondis par un petit compliment de remerciement des honneurs qu'on me faisoit. La cérémonie étant faite nous nous mêmes bientôt à table, quoiqu'il ne fut que dix heures et demie du matin. Messieurs les députés en firent l'honneur ; le repas étoit magnifique et servi trois fois avec toute sorte de mets délicieux et le fruit en confitures à proportion¹. Il y eut aussi musique et grande joie enjouement. Etant à table les messagers de la ville y portèrent le vin de honneur qui consistoit en 12 bouteilles. Monsieur l'Eveque y envoya aussi quelques bouteilles de vin muscat fort excellent. On resta à table jusqu'à 7 heures du soir. Nous étions au nombre de 16 personnes, la plupart des conseillers ou des officiers, comme entre autres M. le Général Diesbach, général au service de l'empereur, qui avoit la bonté d'inviter ce jour la même compagnie chez luy à sa maison de campagne à une demie heure de la ville. On s'y rendit vers les 8 heures. Monsieur le Général de Diesbach avoit nombreuse assemblée des dames chez luy. Il m'y introduit, j'y vis M^{me} son épouse et presque tout le beau

¹ Dans le manuel du Conseil de 1720 se trouve noté à la page 312 un compte rendu de la séance du 14 mai, sous la présidence de l'Avoyer Fegely. Au sujet du dîner est marqué :

« Gewisser Främbder H. Fegeli, so ein Holländer und Rathsherr der Enden (c'est à dire de son pays) sein soll und sich demahlen allhier befindt, werde mit einer Mahlzeit regaliert und durch sechs junge Herrn vorgeselschaftet, die der H. Gross (le Grand-sautier) zu solchen End ersuchen wird. »

Et dans les comptes du trésorier, à la page 515 :

« Den 24 Maii dem Krämer Würth Muller wegen tractation des H. Fegeli in Holland gebürtig luth ansehens M. Gn. Herr. des täglich Raths... 75 *fl.* »

Si l'on compte la valeur de la livre à cette époque à un peu en dessous de 10 fr., on arrive à une dépense d'environ 700 fr.

monde de Fribourg. Les violons et les cors de chasse y entrèrent aussi et il y eut un bal en forme. On dance ici également les danses françoises et allemandes. Ce divertissement fut suivi d'un magnifique souper qui dura fort avant dans la nuit¹.

Le lendemain Messieurs les députés et le griffier qui m'avoient regalé le jour d'auparavant, avec les autres Messieurs de la compagnie étoient à dîner chez moi. La musique, la joye, l'enjouement y éclattoient à nouveaux frais. Le soir il y eut encore un bal chez M^{me} de Cusi².

L'on trouve de belles et aimables filles parmi les Fribourgeoises, elles sont d'un abord gracieux, fort affables, enjouées et d'une agréable conversation, leurs manières et leur langage tiennent plus du françois que de l'allemand. Elles voyent les étrangers, font partie de jeu ou de promenade, selon la convenance du temps et n'affectent aucune singularité dans leurs manières comme les Bernoises et autres Suisses. Je leur dois rendre cette justice qu'on est charmé des bonnes habitudes qu'on trouve ici et qu'on ne sçauroit les quitter qu'avec un regret sensible. J'ajouterai sur ce chapitre quelques vieux vers d'un livre nommé le *Tableau de la Suisse*, qui me paroissent assez énergiques :

¹ Le général de Diesbach dont Vegelin parle ici est François Romain de Diesbach, feld maréchal-lieutenant au service d'Autriche. Il avait épousé Marie-Elisabeth, fille ainée de François-Philippe de Lanthen-Heid, seigneur de Cugy, Vesin, Aumont et Menières et de Marie-Madeleine de Fégely. Lanthen-Heid avait construit la Poya de 1699 à 1701 et le château fut compris dans la part de sa fille ainée lorsqu'il mourut le 4 juillet 1713 et était donc habité en 1720 par le feld-maréchal de Diesbach. Sa femme étant morte sans postérité en 1738, la Poya a dû faire retour à sa sœur Marie-Barbe, femme de Nicolas de Diesbach, seigneur de Beleroche, lieutenant des gardes suisses en France, dans la famille duquel le château restait pendant cinq générations, jusqu'à ce qu'il yint dans la famille de Graffenried par le mariage du père du propriétaire actuel avec la fille unique d'Edouard de Diesbach.

² Sans doute Madame de Reyff de Cugy. Elle habitait à la Grand'Rue la maison actuellement à M. Rodolphe de Weck.

*Toules fois je ne puis que de celle cilé
 Je ne mette en avant une aulre vérité
 Car elle a du françois comme par voisinage
 Les honnelles façons, les mœurs et le langage,
 Si bien que si Fribourg était en beau pays
 Je le surnommerois l'abrégué de Paris
 Les dames mémesment honnèles et civiles
 Y font la révérence ainsi que dans nos villes
 Et comme le parler du suisse et du françois
 Leur est fort familier, elles prennent le choix
 Au son du violon de suivre la cadance
 Tantot de l'allemand, tantot de notre France
 Et ne refusent point un honnèle baiser
 Si la dance requiert de cette forme user.
 Ayanl avecque cela de la beaulé requise
 Pour en rendre bientôt une belle ame éprise¹.*

L'Evêque de Fribourg prend aussi le titre de celui de Lausanne, pendant mon séjour ici j'ai eu occasion de faire connaissance avec luy, il m'a fait aussi l'honneur de me venir voir. C'est un prélat fort obligeant et gracieux et qui n'a encore que 30 ans. Son évêché ne lui rend que 5000 ou 6000 florins de revenus².

La régence de Fribourg, quoique fort attachée à la religion catholique romaine, est pourtant très jalouse de ses prééminences et a grand soin que le clergé n'empiette quelque moindre chose sur le gouvernement temporel. Hormi l'alliance étroite entre cette république et la

¹ Paroles de Marc Lescarbot, venu à Fribourg à la suite de Pierre de Castille, ambassadeur du roi Louis XIII, exactement un siècle avant Nehemia Vegelin.

² L'évêque de Lausanne et Genève était à ce moment Claude Antoine Duding. Il avait été nommé évêqué par Clément XI dans le consistoire du 23 décembre 1716. Il fut chevalier de l'ordre de Malte et commandeur de St-Jean à Fribourg. De temps en temps il passait ses moments de loisir dans une ferme de Villarsel sur Marly, faisant alors partie des biens de la commanderie de St-Jean : actuellement propriété de la famille de Gendre.

France, elle fournit aussi des troupes au royaume d'Espagne ; mais en fort petit nombre à comparer avec les autres.

A Fribourg j'ai eu plus de connaissances qu'en aucune autre ville où j'ai passé. Comme en lieu premier :

M. François Pierre Emanuel Fegili, Sgr. de Placel¹, avoyer de la république et ville de Fribourg²,

Mme Anna Maria [Ursule] de Montenac d'Orsenance³, son épouse ;

de ses enfants :

M. Prothès Emanuel Fegili, baillif⁴,

M. Nicolas Maximilien, conseiller ou membre des 200⁵,

M. [Jean] Nicolas Albert Fegili⁶,

Le R.P. François Xavier Fegili, jésuite,

Mlle Louise Fegili,

Le P. Clément Fegili, religieux de l'ordre de St Bernard [de Hauterive],

Sœur Marie Madeleine Françoise Fegili, directrice des religieuses de l'ordre de St Bernard⁷,

de ses frères et sœurs [c'est à dire les frères et sœurs de l'avoyer Fegili],

M. Joseph Prothès Fegili, baillif et banneret,

M. Nicolas Fegili, baillif et major,

le R. P. Joseph Fegili, jésuite ; l'an 1720 il étoit déjà fort agé, c'est lui dont j'ai parlé et qui me fit bien des honnêtetés au collège,

¹ Passelb.

² Né le jour de Noël 1656.

³ Orsonnens.

⁴ Baptisé le 1^{er} octobre 1680.

⁵ Baptisé le 15 octobre 1695. Il épousa Marie-Anne-Pauline de Griset de Forel ; c'est d'eux que descend M. de Fégely d'Australie.

⁶ Baptisé le 20 juillet 1678.

⁷ Vegelin fait ici probablement erreur. Sœur Marie-Madeleine-Françoise était fille naturelle de François-Pierre et fit sa profession à la Visitation sous le nom de Marie-Sophie. Une tante payait sa dot. (Voy. l'inventaire des archives Fégely, dressé par le P. Redlé p. 668).

M^{me} Marie Fegili, mariée avec M. de Montenac, dont il y a plusieurs filles au couvent,

M^{me} Françoise Fegili, mariée avec M. le Consul, il y a 9 fils et 3 filles de ce mariage¹,

M^{me} Elisabeth Fegili mariée avec le Conseiller Tombe² ; ils ont 4 fils et 2 filles,

M. François Nicolas Fegili, Sgr. de Seedorf, agé environ de 70 ans, il est ancien trésorier et bourgemaître de la ville et a présent moderne commissaire général de la république³,

M^{me} Marie [Anne] Daman, son épouse, fille de M. le lieutenant avoyer Stadhouder⁴,

Leurs enfants⁵ :

M. Prothès Fegili, jésuite,

M. Daniel Fegili, lieutenant des Gardes Suisses en France,

M. Philippe Fegili, chevalier de l'ordre de St Louis ; il étoit alors à Fribourg. Il a eu un fils, qui fut tué dans la bataille d'Oudenaerde

¹ Le Consul (bourgmestre) était à ce moment Jean Antoine Uffleger, mort en 1729.

² François-Pierre-Joseph Thumbé.

³ Baptisé le 14 avril 1654. Bailli de Romont.

⁴ Jean d'Amman fut lieutenant d'avoyer en 1676.

⁵ L'auteur confond ici plusieurs membres d'une autre branche.

Les enfants de François-Nicolas et de Marie d'Amman furent :

a. Jean-Gaspar-Melchior-Balthasar, né le 2 juillet 1681, mort en 1752.

b. Antoine-Joseph, baptisé le 2 mai 1683, bailli de Rue de 1723 à 1728. Par sa mort la branche des Fégely de Seedorf s'est trouvé éteinte.

c. Jean, appelé en religion le Père François ou simplement le Père de Seedorf, né le 31 décembre 1690, entré dans la Compagnie de Jésus le 14 septembre 1709. Précepteur de Charles Théodore, Electeur Palatin, et son confesseur pendant 25 ans, professeur de théologie à Ingolstadt pendant 7 ans, mort à Schwetzingen, près Mannheim, le 10 juillet 1758.

d. Anne-Marie, religieuse à la Maigrauge.

e Nicolas, tombé à Oudenarde en 1708.

M. Jacques Fegili, Seigneur de Vivi, agé de 67 ans, membre du Grand Conseil et M^{me} Barbara Commermas, son épouse ¹,

leurs enfants :

Jacques Philippe Joseph Fegili, conseiller du Grand Conseil et bailli de Grandson ²,

François Joseph Fegili, membre des 200 ³,

François Pierre Toutsaint, aussi membre des 200 ⁴ et M^{me} Marie Julienne de Cléru, fille de M. le Baillif des Clères, son épouse ⁵,

leurs enfants :

François Joseph Nicolas Toutsaints Fégely ⁶ et

Anne-Marie Catharine Fegili,

¹ Elle s'appelait en réalité Marie-Barbe-Kummerus de Pra-roman, née le 21 octobre 1655, baptisée le même jour à St-Nicolas, fille de François-Pierre et de Jeanne-Marie Vallier. Une notice dans les archives Fegely (inventaire p. 204) dit qu'en épousant le 8 novembre 1671 Jacques de Fégely, Seigneur de Domdidier, bailli de Montagny de 1686 à 1692, fils de Pierre et de Dorothée de Diesbach-Heitenried, elle apporta le château et domaine du Grand-Vivy dans la maison de Fégely de Domdidier, dite depuis et à cause de ce mariage Fegely de Vivy. — Elle est décédée le 27 novembre 1731 à Vivy et a été enterrée à Domdidier. Jacques Fegely, son époux, mort le 5 octobre 1726, a été enterré à St-Nicolas, où il y a eu 50 messes à ses funérailles.

² Nulle part je l'ai trouvé mentionné comme bailli de Grandson, mais bien de Cheires de 1720 à 1724. Il est décédé le 10 octobre 1759, sans avoir été marié.

³ Nommé dans les documents de l'époque « grenettier », bailli d'Attalens de 1727 à 1732.

⁴ Et plus tard des 60. Bailli de Vuippens de 1735 à 1740. Mort le 12 juillet 1747.

⁵ Il s'agit de Marie-Julienne de Gléresse. Ils eurent 12 enfants dont la liste écrite par le père, existe encore aux archives Fegely (K. 74). Le 11 mars 1751, elle partage sa vaisselle d'argent et celle de feu son mari entre ses 11 enfants (E. 79), notre manuscrit n'en nomme que deux.

⁶ L'arrière-grand-père de Mademoiselle de Fégely, décédée il y a une vingtaine d'années.

M. Pierre Fegely, chevalier de l'ordre de Malte ; il venait d'achever sa caravane¹,

M^{me} Jeanne Marie [Barbe] Fegili, mariée avec M. de Vivat²,

Sœur Marie Louise Fegili, religieuse de l'ordre de la Visitation³,

M^{me} [Marie] Elisabeth [Josèphe] Fegeli, mariée avec M. le conseiller Maillard⁴. L'an 1720 ils avaient un fils.

J'ai encore connu à Fribourg :

M^{me} l'avoyère, veuve de M. Philippe de Lanten, Seigneur de Cusi⁵ ; elle est sœur de J[acques] Fegely, leurs enfants sont :

M^{me} de Diesbag, général au service de l'empire⁶,

M^{me} de Diesbach de belle-Roche⁷,

M^{me} Raif de Cusi⁸,

M^{me} de Stavanger⁹, dont le mari est seigneur de Montet et capitaine d'une compagnie suisse au service de France.

¹ Nommé chevalier de Malte à l'âge de 7 ans, il y a fait son noviciat en 1716, mais a été dispensé depuis lors à faire ses voeux, qui ont été renvoyés de 3 ans à 3 ans. Il ne les avait pas encore faits à son décès le 27 octobre 1768.

² François-Pierre de Fivaz, mort sans postérité.

³ Marie-Anne-Françoise, née le 26 février 1683, en religion Marie-Anne-Louise de Gonzague a fait sa profession en septembre 1720 et reçut de ses parents une dot de 300 écus.

⁴ Nicolas de Maillard, bourgeois de Fribourg et bannieret de Romont. En 1726, à la mort de son père, Marie-Elisabeth avait déjà perdu son mari et s'était remariée avec Joseph-Nicolas Ufflenger, bailli de Mendrisio.

⁵ Cugy.

⁶ La propriétaire de la Poya.

⁷ Née Marie-Barbe de Lanthen-Heid, baptisée à St-Nicolas le 25 janvier 1682. Elle épouse Nicolas de Diesbach-Bellerache, fils de Georges-Nicolas et de Marie-Marguerite d'Affry, baptisé à St-Nicolas le 11 avril 1668. C'est elle qui devait être propriétaire de la Poya après le décès de sa sœur ainée.

⁸ de Reyff de Cugy.

⁹ d'Estavayer.

M. Alte¹, membre des 200,

M^{me} Alte,

M. l'avoyer Granget,

M. Granget, conseiller²,

M. de Weg, conseiller³,

M. de Castellats⁴, ancien banneret, demeurant à la place. J'avais à lui une lettre de M. Perrets, oncle de M. le Syndic Tronchin à Genève ; il m'a fait beaucoup d'honnêtetés, comme aussi :

M. de Castellats, son fils⁵, membre des 200,

M. le Grand Psautier⁶,

M. le capitaine de Montenac.

J'appris ici que feu M. Jacques Fegili, colonel d'un

¹ Nicolas-Joseph d'Alt.

² Il s'agit de la même personne : Jean-Pierre de Boccard, seigneur de Grangettes et de Fuyens, mort le 30 septembre 1729.

³ Impossible à identifier, parce qu'il y avait trois membres de la famille de Weck, qui furent à cette époque membres des 200.

⁴ Jean-Pierre de Castella.

⁵ Antoine-Tobie de Castella.

⁶ A cette époque Henri-Ignace Ratzé. L'office du Grand Sautier est assez peu connu. On l'appelait en allemand Gross-Weibel et en latin Magnus Apparitor ou Preco. C'était un fonctionnaire public, dont l'existence remonte déjà à la fondation par Berthold IV. La Handfeste, soit la charte fondamentale de la ville, le mentionne déjà. L'emploi a survécu aux différents événements politiques, jusqu'à ce que la révolution de 1848 l'a fait disparaître de nos lois organiques.

M. Schneuwly a dit dans un rapport, daté du 20 juin 1883, dressé à la demande du Conseil d'Etat, que les attributions du grand sautier étaient très importantes. Chef de la police, il posait le guet tous les soirs, gardait les malfaiteurs, faisait les citations en justice. La constitution de 1404, qui fut en vigueur, sauf quelques changements, jusqu'en 1798, attribue aux 200 la nomination du grand sautier. Cette élection se faisait après celle de l'avoyer, du bourgmaitre et des bannerets, d'où il s'en suit que l'office du grand sautier était alors le quatrième dans l'ordre hiérarchique. Le grand sautier était plus particulièrement le sceptifère et le servant de l'avoyer. L'avoyer ayant été supprimé en 1848, le grand sautier devait partager son sort.

régiment suisse aux service des Etats, était enterré dans une église à Delft.

Il y a deux fort bonnes auberges dans cette ville, savoir le Cheval Blanc ¹ et le Marchand ². J'avais pris mon logement au dernier et je m'y suis parfaitement bien trouvé et à fort bon marché.

Après avoir pris congé de tous mes bons amis et connaissances et surtout de M. l'avoyer Fegeli et des autres membres de la régence, qui m'étoient venu complimenter à mon arrivée en cette ville, je fis ma disposition pour partir. Pour cela j'attendis le messager de Genève à Berne, avec lequel j'étois venu ci-devant.

Je partis avec luy le matin à 9 heures de Fribourg, où j'eusse resté volontiers plus longtemps si mes affaires me l'avoient permis, car il n'y a pas une ville où je me suis si bien diverti, où j'ai reçu tant d'honneur et en un mot où l'on m'a reçu avec tant de cordialité et d'affection. Aussi n'en scaurois je jamais perdre la mémoire, mais le souvenir m'en sera toujours doux et agréable.

¹ La maison de Girard, au bas de la rue de Lausanne.

² Sur l'emplacement où se trouve de nos jours la Banque de l'Etat. L'Hôtel des Marchands, ou l'Abbaye des Merciers, Krämerzunft, existait déjà en 1422 et était encore au commencement du XIX^{me} siècle le premier hôtel de la ville.